

**Communiqué de presse du 16 décembre 2010**

Conseil national 1<sup>er</sup> volet de la 6<sup>e</sup> révision LAI

## **Conceptions irréalistes pour l'intégration professionnelle**

**Après le Conseil des États, le Conseil national veut aussi réinsérer 16'800 rentiers et rentières actuels dans le premier marché du travail d'ici 2018. Or, il ne précise pas où trouver les places de travail nécessaires à cet objectif. Il a ainsi refusé l'introduction d'un quota modeste à remplir par les employeurs. En outre, le Conseil national a adopté une disposition qui va mener à la suppression de milliers de rentes additionnelles. Les organisations du domaine du handicap demandent des corrections importantes du projet par le Conseil des États.**

### **Engagement positif – objectif irréaliste**

Le Conseil national a aujourd'hui manqué l'occasion d'adapter les buts du projet de révision des rentes axée sur la réadaptation à la situation économique et aux règles du monde du travail actuel. Il confirme l'objectif irréaliste visant à trouver des emplois sur le marché libre du travail pour 16'800 rentiers et rentières actuels. Cet objectif reste illusoire sans une obligation minimale pour les employeurs à embaucher des personnes atteintes dans leur santé. Le National pourtant a refusé de manière claire et nette l'introduction d'un quota même transitoire

### **Soutenir l'égalité**

Les organisations du domaine du handicap se félicitent de certaines petites améliorations approuvées par les deux Chambres pour l'introduction d'une contribution d'assistance. Elles déplorent le fait qu'on se limite au modèle de l'employeur ; sous cette forme, le projet reste discriminatoire. Elles soulignent que la liberté de choisir un mode de vie autodéterminé et responsable à domicile n'est pas gratuite, mais qu'elle ne doit pas pour autant échouer en raison de son coût.

### **Pas de sapement de l'état de droit**

L'élargissement des dispositions finales proposé par l'administration lors des débats dans la CSSS-N compromet l'existence de dizaines de milliers d'assurés. Des personnes avec aucune chance d'intégration dans le premier marché du travail verront leur rente être supprimée. Les organisations du milieu du handicap comptent sur le Conseil des États pour empêcher un tel sapement de l'État de droit.

La **DOK** (Conférence des organisations faïtières de l'aide privée aux personnes handicapées) regroupe toutes les principales organisations de l'aide et de l'entraide privée aux personnes handicapées. Sa mission consiste à défendre et à coordonner les intérêts de ses membres au niveau national. Elle assure en outre la concrétisation d'activités sociopolitiques communes qui servent les intérêts des personnes handicapées.